

DOSSIER DE CANDIDATURE

DÉMARCHES D'INSCRIPTION

Attention ! Si vous souhaitez postuler à une formation diplômante, merci de remplir le dossier correspondant : <https://www.cfpts.com/telechargements/>

1/ Avant d'envoyer votre dossier de candidature

- **Relisez attentivement la fiche descriptive de formation** pour vérifier si une expérience professionnelle préalable est requise et globalement l'adéquation de votre choix de formation avec votre parcours et votre projet professionnel
- **Renseignez-vous auprès de votre organisme financeur** pour vérifier l'éligibilité au dispositif de financement envisagé
- **Contactez Bénédicte Mariaux, responsable d'orientation**, si vous avez des questions sur le choix de formation ou sur son financement : orientation@cfpts.com / 01 48 97 57 11

2/ Complétez et envoyez votre dossier de candidature

À noter : votre dossier doit nous être adressé au plus tard 1 mois avant le début de la formation.

Passé ce délai, nous vous invitons à contacter l'accueil du CFPTS avant tout envoi de dossier, pour un meilleur traitement de votre demande : 01 48 97 25 16

- **Portez une attention particulière aux renseignements demandés** et soyez précis dans vos réponses
- **Envoyez votre dossier par email à :** candidature@cfpts.com
ou par courrier à CFPTS, 92 avenue Gallieni, 93177 Bagnolet Cedex

À noter : Selon la formation choisie, des documents ou des étapes d'inscription supplémentaires peuvent être nécessaires pour compléter votre candidature

3/ Effectuez les démarches auprès de l'organisme financeur

Après traitement de votre candidature, l'administration des formations vous indiquera les démarches à suivre et vous enverra les documents nécessaires à votre demande de prise en charge financière.

Pour information sur les financements

Pour plus d'informations sur les dispositifs de financement : <https://www.cfpts.com/financer-sa-formation/les-dispositifs/>

Pour connaître la liste de nos formations éligibles au CPF : <https://www.cfpts.com/formations/formations-eligibles-cpf/>

À PROPOS DE VOUS

Cadre réservé à l'administration

Cadre réservé à la pédagogie

M.	Mme
Prénom	Nom
Date de naissance	Nationalité
Adresse	Code postal
.....	Ville
Portable	E-mail
Intitulé exact de la formation choisie	
.....	
.....	
1 ^{re} option de date de votre formation	2 nd e option de date de votre formation

Votre situation

Votre situation personnelle actuelle (**une seule case possible**)

Intermittent du spectacle

Salarié CDI

Demandeur d'emploi

Fonctionnaire

Artiste-auteur

Salarié CDD

Autre, précisez :

Votre fonction/métier

.....

Votre niveau d'études / vos diplômes (Précisez les domaines)

.....

Candidat en situation de handicap

Êtes-vous en situation de handicap ? oui non

Avez-vous besoin d'aménagements spécifiques ? oui non

Contact référente handicap :

Céline Braconnier-Olivaud, cbraconnier-olivaud@cfpts.com

VOTRE FINANCEMENT (REEMPLIR SELON VOTRE SITUATION)

Intermittent du spectacle ou artiste-auteur

N° identifiant demandeur d'emploi (si existant)

.....

Nom et adresse de l'organisme financeur de votre formation

.....

Salarié CDD, Salarié CDI ou Fonctionnaire

Nom de l'entreprise

.....

Adresse administrative de l'entreprise

.....

Nom et fonction du correspondant entreprise

.....

Téléphone du correspondant entreprise

Email du correspondant entreprise

.....

Financement (**une seule case possible**)

Financement direct par votre entreprise

Financement par l'OPCO de l'entreprise

Autre financement

Nom et adresse de l'OPCO

Nom et adresse de l'organisme

.....

.....

.....

Demandeur d'emploi (hors intermittent du spectacle)

N° identifiant demandeur d'emploi (si existant)

.....

Nom et adresse de l'organisme financeur de votre formation

.....

Autre (auto-entrepreneur, profession libérale, intérimaire...), précisez:

Financement (**une seule case possible**)

Financement par votre entreprise

Financement par un organisme

Autre financement, précisez

Nom de l'organisme

Nom de l'organisme

.....

.....

VOTRE PARCOURS - VOS OBJECTIFS

Intitulé de la formation choisie	Nom

Prénom E-mail

Tel Statut / Situation :

Fonction / métier	Intermittent du spectacle	Autre
-------------------------	---------------------------	-------

Domaine principal d'activité	Salarié CDI
------------------------------------	-------------------

Théâtre Danse Musique Cirque

Opéra Arts de la rue Cinéma

Audiovisuel Évènementiel

Nom

E-mail

Statut / Situation :

Intermittent du spectacle Autre

Salarié CDI

Salarié CDD

Artiste-auteur	Entreprise
----------------	------------

Fonctionnaire

Demandeur d'emploi

Pourquoi avez-vous besoin de cette formations ? Quels sont vos attentes et objectifs?

Vous pouvez aussi joindre une lettre de motivation

Résumé de votre parcours professionnel - CV synthétique - dates clés

[Vous pouvez aussi joindre un cv](#)

Formations suivies - habilitations - diplômes

Dates / intitulé	
2017	2017-2018
2018	2018-2019
2019	2019-2020
2020	2020-2021
2021	2021-2022
2022	2022-2023
2023	2023-2024
2024	2024-2025
2025	2025-2026
2026	2026-2027
2027	2027-2028
2028	2028-2029
2029	2029-2030
2030	2030-2031
2031	2031-2032
2032	2032-2033
2033	2033-2034
2034	2034-2035
2035	2035-2036
2036	2036-2037
2037	2037-2038
2038	2038-2039
2039	2039-2040
2040	2040-2041
2041	2041-2042
2042	2042-2043
2043	2043-2044
2044	2044-2045
2045	2045-2046
2046	2046-2047
2047	2047-2048
2048	2048-2049
2049	2049-2050
2050	2050-2051
2051	2051-2052
2052	2052-2053
2053	2053-2054
2054	2054-2055
2055	2055-2056
2056	2056-2057
2057	2057-2058
2058	2058-2059
2059	2059-2060
2060	2060-2061
2061	2061-2062
2062	2062-2063
2063	2063-2064
2064	2064-2065
2065	2065-2066
2066	2066-2067
2067	2067-2068
2068	2068-2069
2069	2069-2070
2070	2070-2071
2071	2071-2072
2072	2072-2073
2073	2073-2074
2074	2074-2075
2075	2075-2076
2076	2076-2077
2077	2077-2078
2078	2078-2079
2079	2079-2080
2080	2080-2081
2081	2081-2082
2082	2082-2083
2083	2083-2084
2084	2084-2085
2085	2085-2086
2086	2086-2087
2087	2087-2088
2088	2088-2089
2089	2089-2090
2090	2090-2091
2091	2091-2092
2092	2092-2093
2093	2093-2094
2094	2094-2095
2095	2095-2096
2096	2096-2097
2097	2097-2098
2098	2098-2099
2099	2099-2100
2100	2100-2101
2101	2101-2102
2102	2102-2103
2103	2103-2104
2104	2104-2105
2105	2105-2106
2106	2106-2107
2107	2107-2108
2108	2108-2109
2109	2109-2110
2110	2110-2111
2111	2111-2112
2112	2112-2113
2113	2113-2114
2114	2114-2115
2115	2115-2116
2116	2116-2117
2117	2117-2118
2118	2118-2119
2119	2119-2120
2120	2120-2121
2121	2121-2122
2122	2122-2123
2123	2123-2124
2124	2124-2125
2125	2125-2126
2126	2126-2127
2127	2127-2128
2128	2128-2129
2129	2129-2130
2130	2130-2131
2131	2131-2132
2132	2132-2133
2133	2133-2134
2134	2134-2135
2135	2135-2136
2136	2136-2137
2137	2137-2138
2138	2138-2139
2139	2139-2140
2140	2140-2141
2141	2141-2142
2142	2142-2143
2143	2143-2144

Dates / intitulé

Dates / intitulé

Dates / intitulé

Dates / intitulé	
2017	2017-2018
2018	2018-2019
2019	2019-2020
2020	2020-2021
2021	2021-2022
2022	2022-2023
2023	2023-2024
2024	2024-2025
2025	2025-2026
2026	2026-2027
2027	2027-2028
2028	2028-2029
2029	2029-2030
2030	2030-2031
2031	2031-2032
2032	2032-2033
2033	2033-2034
2034	2034-2035
2035	2035-2036
2036	2036-2037
2037	2037-2038
2038	2038-2039
2039	2039-2040
2040	2040-2041
2041	2041-2042
2042	2042-2043
2043	2043-2044
2044	2044-2045
2045	2045-2046
2046	2046-2047
2047	2047-2048
2048	2048-2049
2049	2049-2050
2050	2050-2051
2051	2051-2052
2052	2052-2053
2053	2053-2054
2054	2054-2055
2055	2055-2056
2056	2056-2057
2057	2057-2058
2058	2058-2059
2059	2059-2060
2060	2060-2061
2061	2061-2062
2062	2062-2063
2063	2063-2064
2064	2064-2065
2065	2065-2066
2066	2066-2067
2067	2067-2068
2068	2068-2069
2069	2069-2070
2070	2070-2071
2071	2071-2072
2072	2072-2073
2073	2073-2074
2074	2074-2075
2075	2075-2076
2076	2076-2077
2077	2077-2078
2078	2078-2079
2079	2079-2080
2080	2080-2081
2081	2081-2082
2082	2082-2083
2083	2083-2084
2084	2084-2085
2085	2085-2086
2086	2086-2087
2087	2087-2088
2088	2088-2089
2089	2089-2090
2090	2090-2091
2091	2091-2092
2092	2092-2093
2093	2093-2094
2094	2094-2095
2095	2095-2096
2096	2096-2097
2097	2097-2098
2098	2098-2099
2099	2099-2100
2100	2100-2101
2101	2101-2102
2102	2102-2103
2103	2103-2104
2104	2104-2105
2105	2105-2106
2106	2106-2107
2107	2107-2108
2108	2108-2109
2109	2109-2110
2110	2110-2111
2111	2111-2112
2112	2112-2113
2113	2113-2114
2114	2114-2115
2115	2115-2116
2116	2116-2117
2117	2117-2118
2118	2118-2119
2119	2119-2120
2120	2120-2121
2121	2121-2122
2122	2122-2123
2123	2123-2124
2124	2124-2125
2125	2125-2126
2126	2126-2127
2127	2127-2128
2128	2128-2129
2129	2129-2130
2130	2130-2131
2131	2131-2132
2132	2132-2133
2133	2133-2134
2134	2134-2135
2135	2135-2136
2136	2136-2137
2137	2137-2138
2138	2138-2139
2139	2139-2140
2140	2140-2141
2141	2141-2142
2142	2142-2143
2143	2143-2144

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

MISE À JOUR DU 5 AVRIL 2024

1. Préambule

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les offres de formation proposées par le Centre de Formation Professionnelle aux Techniques du Spectacle (CFPTS), association régie par la loi de 1901, ayant son siège social sis 92, avenue Gallieni, 93170 BAGNOLET, sur catalogue et sur mesure pour des entreprises, réalisées dans ses locaux ou ceux mis à sa disposition. Elles s'adressent aux salariés intermittents, salariés d'entreprises en CDD ou CDI ou demandeurs d'emploi (les financeurs sont les OPCO, OPACIF, entreprises ou collectivités publiques) ainsi qu'à des personnes s'inscrivant à titre individuel, sans financement par un tiers. La souscription du dossier de candidature ou le « bon pour accord » d'un devis spécifique entraîne l'acceptation et l'adhésion sans réserve de l'ensemble des conditions ci-dessous, à l'exclusion de tout autre document émanant du participant, dont celui-ci aimerait se prévaloir, même si le CFPTS en a eu connaissance.

2. Conditions et modalités d'inscription / offre de formation catalogue

Pour s'inscrire, il faut remplir et renvoyer au CFPTS un dossier de candidature. Un accusé de réception est envoyé au candidat et/ou à son employeur selon les cas. Parallèlement, le candidat ou son employeur peut entamer des démarches pour obtenir le financement du coût pédagogique de sa formation auprès de son OPCO ou de l'institution dont il dépend. L'inscription d'un candidat est subordonnée à la recevabilité pédagogique (la fiche descriptive détaillée précise le pré-requis nécessaire et ses modalités d'évaluation), et à la limite des places disponibles pour la formation. Pour chaque action de formation, une convention est signée entre le CFPTS et le candidat, l'employeur ou le tiers financeur selon les cas. En cas de financement de la formation par un tiers, l'inscription est effectuée au nom de la personne physique (candidat) mais le client de CFPTS est l'entreprise ou l'institution (contractant) figurant dans la convention de formation et payant le coût de la formation. Le candidat reconnaît que, préalablement à la signature de la convention de formation, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par le CFPTS à travers les documents d'information mis à sa disposition avant son inscription, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de la formation à ses besoins. A l'issue de la formation, le CFPTS communiquera au participant les documents attestant de la réalisation de la formation.

3. Devis spécifiques

Des devis (propositions détaillées avec descriptif de formation et prix) sont envoyés en réponse aux demandes de formations spécifiques. Les commandes ne sont prises en compte qu'à réception du devis signé par le client ou d'un bon de commande. La durée de validité du devis est de 6 (six) mois à compter de la date d'envoi.

4. Clause d'engagement et de responsabilité

Le CFPTS déclare avoir souscrit à une assurance responsabilité civile garantissant les conséquences pouvant résulter directement de ses activités de formation. La responsabilité du CFPTS envers le participant est limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le participant et est, en tout état de cause, limitée au montant payé au CFPTS au titre de la formation. En aucun cas, la responsabilité du CFPTS ne pourrait être engagée au titre de dommages indirects tels que perte de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation. Le CFPTS s'impose une obligation de moyens pour les formations proposées. Le déroulement, les contenus et les moyens utilisés sont susceptibles de changer à l'initiative du responsable des formations dans

le respect des objectifs pédagogiques. Par ailleurs, le CFPTS ne pourra être tenu pour responsable des modifications intervenues à la suite d'événements exceptionnels indépendants de sa volonté. Le participant s'engage à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements au préjudice du CFPTS ou de tout autre participant. Le CFPTS se réserve le droit d'exclure de la formation, et ce à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes CGV ou au règlement intérieur.

5. Coûts et conditions de règlement

Tous les coûts des formations sont indiqués HT, facturés TTC, et comprennent la formation et le support pédagogique. Les repas ne sont pas compris dans le coût de la formation. Pour certaines formations catalogue, les prix peuvent varier en fonction du statut des candidats et des dispositions des organismes financeurs. En cas de paiement effectué par un tiers dans le cadre d'un financement, il appartient au participant de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par un tiers financeur, la part non prise en charge sera directement facturée au participant. Par ailleurs, si l'accord de prise en charge par le tiers financeur ne parvient pas à CFPTS au premier jour de la formation, ce dernier se réserve la possibilité de facturer la totalité du coût de la formation au participant. Les factures du CFPTS sont émises à l'issue de la formation (sauf pour les clients domiciliés à l'étranger, pour lesquels la facturation est réalisée avant le début de la formation) et sont payables comptant, sans escompte, par chèque ou virement bancaire, sauf conditions spécifiques convenues entre les parties, dans les délais suivants : – à réception, en cas de facturation directe du participant (personne physique) de la totalité ou d'une partie du coût de la formation ; – dans un délai de 60 (soixante) jours à compter de la date d'émission de la facturation, en cas de facturation d'une société ou d'un tiers financeur de la totalité ou d'une partie du coût de la formation. Un intérêt de retard sera dû pour tout paiement effectué au-delà de la date d'échéance par application d'un taux égal à 3 (trois) fois le taux de l'intérêt légal, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 40 (quarante) euros au titre des frais de recouvrement interne, exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure. Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sur justification peut être demandée.

6. Droit de rétractation (uniquement pour les formations financées directement par des personnes physiques)

A compter de la date de signature du contrat de formation, le client dispose d'un délai de 10 (dix) jours pour se rétracter. Le délai de rétractation est porté à 14 (quatorze) jours pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ». Le candidat en informe le CFPTS par lettre recommandée avec accusé de réception. Un formulaire de rétractation est joint aux présentes CGV. Aucune somme ne sera réclamée par le CFPTS au client au titre de cette rétractation.

7. Report / Annulation / Désistement / Départ anticipé

Toute annulation par le participant doit être communiquée par écrit à CFPTS. Pour toute annulation communiquée au CFPTS plus de 14 (quatorze) jours avant le début de la formation, aucune indemnité forfaitaire d'annulation ne sera facturée au client. En cas d'annulation entre 14

(quatorze) et 6 (six) jours avant le début de la formation, le CFPTS facturera 50 % (cinquante pour cent) du coût de la formation. En cas d'annulation moins de 6 (six) jours avant le début de la formation, le CFPTS facturera 100 % (cent pour cent) du coût de la formation. Si le participant ne s'est pas présenté à la formation ou en cas de formation commencée et abandonnée, la totalité des coûts de la formation est due. De même, toute formation commencée et interrompue sur décision du CFPTS suite à une procédure disciplinaire engagée à l'encontre du participant est due en totalité. En cas de formation initialement prévue pour être financée par un organisme financeur (autre que la société employant le participant), le CFPTS se réserve la possibilité de facturer les indemnités mentionnées ci-dessus directement au participant (en cas de non-paiement par l'organisme financeur), sauf cas de force majeure dûment reconnu. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont payées, à due proportion de leur valeur prévue dans la convention de formation conformément à l'article L.6353-7 du Code du Travail. Il en va de même en cas d'annulation, de désistement ou d'abandon d'une formation destinée à être financée directement par le participant (personne physique). Le CFPTS se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session inscrite au calendrier si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Le candidat en est informé au plus tard 2 (deux) semaines avant le début de la formation.

8. Protection de données à caractère personnel

Le CFPTS s'engage à mettre en oeuvre les mesures techniques et organisationnelles adéquates pour assurer la protection de l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel (ci-après les « Données ») de ses candidats et d'utiliser de telles Données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 – RGPD et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés ». Les Données font l'objet d'un traitement informatique par le CFPTS agissant en qualité de responsable de traitement. Ces informations sont à destination des services internes du CFPTS, de ses sous-traitants, notamment de son hébergeur, et des organismes paritaires collecteurs agréés. Les Données font l'objet d'un traitement pour les finalités suivantes : la gestion des inscriptions aux formations et la mise en oeuvre des formations, la délivrance de diplômes et/ou certifications, ainsi que la promotion des formations et activités du CFPTS. Les Données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement de ces finalités : le temps de la formation augmentée de 3 (trois) ans à des fins d'animation et de promotion d'autres sessions de formation connexes ou complémentaires, sauf opposition de la part du participant, sans préjudice des obligations de conservation à des fins de preuve ou des délais de prescription en archivage intermédiaire pendant 5 (cinq) ans à l'issue de la formation et 10 (dix) ans pour les documents comptables. Si le candidat est un consommateur et exerce son droit de rétractation, les Données seront supprimées dans un délai de 1 (un) an à compter de l'exercice de son droit de rétractation. Les Données sont hébergées au sein de l'Espace Economique Européen. Toute personne dont les Données ont été collectées par le CFPTS bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données, de limitation et d'opposition au traitement. Par ailleurs, toute personne concernée peut organiser le sort de ses Données après son décès en s'adressant directement au CFPTS, auprès de son DPO : Société ACTECIL, 32, rue du Général de Gaulle, 67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER ou dpo_cfpts@actecil.fr. Si la personne concernée estime, après avoir contacté le CFPTS, que ses droits sur ses données personnelles ne sont pas

respectés, elle peut adresser une réclamation à la CNIL. Pour plus d'informations concernant le traitement des données personnelles, le candidat ou participant peut consulter la politique de confidentialité du CFPTS.

9. Propriété intellectuelle et confidentialité

Le CFPTS détient seul les droits intellectuels afférents aux formations qu'il dispense, de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale) utilisés dans le cadre de la formation, demeure sa propriété exclusive. Le participant s'interdit, à d'autres fins que strictement personnelles, d'utiliser, de reproduire, d'adapter, de modifier, de traduire ou de représenter, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition, de les commercialiser ou de les diffuser à des tiers sans l'autorisation expresse et écrite du CFPTS. Toute utilisation non autorisée est susceptible de constituer un délit de contrefaçon. Par ailleurs, les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès.

10. Dispositions diverses

Si certaines dispositions des présentes CGV étaient déclarées nulles ou inapplicables au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites mais les autres conditions n'en garderont pas moins leur force et leur portée. Le CFPTS se réserve le droit de réviser les présentes CGV à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle inscription, quelle que soit l'antériorité des relations entre le CFPTS et le client. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de l'inscription.

11. Notifications

Dans tous les cas où les CGV prévoient l'envoi d'un courrier recommandé, il est précisé que celui-ci doit être un courrier recommandé en version papier et non un courrier recommandé électronique.

12. Attribution de juridiction et loi applicable

Les présentes CGV sont régies par la loi française interne. En cas de litige entre le CFPTS et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. Conformément aux dispositions des articles L. 616-1 et R. 616-1 du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges, à défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le CFPTS, à savoir AME CONSO, dans un délai de 1 (un) an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
 - soit par courrier adressé à l'AME CONSO au 11, place Dauphine, 75001 Paris. Le recours à ce dispositif de médiation est gratuit pour le consommateur et ne le prive pas de la possibilité de porter ultérieurement sa réclamation devant les juridictions compétentes.
- En cas de litige n'ayant pu faire l'objet d'un accord amiable, tout différend au sujet de l'application des présentes CGV, de leur interprétation, de leur exécution seront portés devant les tribunaux de Bobigny, sauf dispositions d'ordre public applicables.

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Si vous souhaitez vous rétracter de votre inscription, veuillez compléter lisiblement et renvoyer le présent formulaire au CFPTS à l'adresse suivante : **92, Avenue Gallieni 93177 BAGNOLET CEDEX**

Je/nous soussigné(s), vous notifie/notifions par la présente ma/notre rétractation du contrat portant sur l'inscription ci-dessous :

Date d'inscription

Nom de la personne qui se rétracte

Adresse

Date

Signature

FINALISEZ VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

Cachet de l'entreprise
pour les candidats salariés

Date

Signature

Le dossier, dûment complété, doit être adressé par mail à, **candidature@cfpts.com**
ou par courrier au **CFPTS, 92 avenue Gallieni, 93177 Bagnolet Cedex**

IMPORTANT !

Je ne souhaite pas recevoir de lettre d'actualité ou des promotions pour d'autres formations connexes ou complémentaires à celle de mon inscription de la part du CFPTS.

Les informations collectées via ce bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement par le CFPTS, ayant pour finalité (i) l'inscription et le suivi de votre inscription à une formation et (ii) l'inscription aux emailings. Ce traitement est basé sur des mesures précontractuelles (art. 6.1.b) RGPD) pour l'inscription à une formation et sur l'intérêt légitime (art. 6.1.f) RGPD) pour l'inscription aux emailings. Ces informations sont à destination des services internes du CFPTS, du sous-traitant informatique qui procède à son hébergement, et d'organismes paritaires collecteurs agréés. En cas d'exercice du droit de rétractation par le candidat consommateur, ces données seront conservées pendant un (1) an à compter de l'exercice de son droit de rétractation. Pour les données relatives à l'inscription à une formation, si le candidat consommateur n'exerce pas son droit de rétractation ou s'il s'agit d'un candidat non-consommateur, les données seront conservées pendant le temps de la formation et 10 (dix) ans à compter de la fin de la formation. Pour les données relatives à l'inscription aux emailings,

les données seront conservées pendant trois (3) ans à compter du dernier contact du candidat, sauf opposition de sa part en cochant la case ci-dessous. Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, sous certaines conditions, en demandant la limitation, les faire rectifier ou les faire effacer. Pour les données collectées à des fins d'inscription aux formations, vous disposez également du droit à la portabilité de données. Pour les données collectées à des fins d'inscription aux emailings, vous pouvez exercer votre droit d'opposition au traitement à tout moment à travers le lien de désinscription figurant au sein de chaque email. Vous pouvez définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter notre DPO, en justifiant de votre identité par tous moyens, par mail à dpo_cfpts@actecil.eu. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.